

Le président Tebboune vote par procuration

Le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune a voté par procuration sur le projet de la nouvelle constitution soumis par référendum à l'approbation du peuple.

Hospitalisé actuellement dans un hôpital allemand, le chef de l'Etat a chargé sa femme de voter à sa place, indique un communiqué de la Présidence de la République.